



Division des droits des Palestiniens

Mai 2005
Volume XXVIII Bulletin n° 5

Bulletin

Sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales concernant la question palestinienne

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Secrétaire général est attristé par la mort de deux adolescents palestiniens	3
II. Le Secrétaire général nomme M. Alvaro de Soto Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	3
III. Déclaration du Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient	4
IV. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité.	6
V. L'Organisation mondiale de la santé adopte une résolution sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé	8
VI. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale publie un rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne	10
VII. L'Organisation internationale du Travail publie un rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés	11

Pour obtenir le présent numéro du Bulletin et les numéros antérieurs sous forme électronique, se raccorder au Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), accessible par Lotus Notes en composant le (212) 963-7197 (serveur DPA4), ou par Internet <<http://www.un.org/Depts/dpa/dpr/>>.

I. Le Secrétaire général est attristé par la mort de deux adolescents palestiniens

Le 5 mai 2005, le porte-parole du Secrétaire général Kofi Annan a fait la déclaration suivante (SG/SM/9857) :

Le Secrétaire général a été attristé d'apprendre la mort de deux adolescents, hier dans le village de Beit Lakiya en Cisjordanie. Il a pris note de la suspension de l'officier des Forces de défense israéliennes impliqué, et accueille avec satisfaction l'annonce faite par le Gouvernement israélien de mener une enquête approfondie sur l'incident. Le Secrétaire général présente ses condoléances aux familles des victimes.

Le Secrétaire général est préoccupé par l'intensification de la violence, ces derniers jours. Il espère que de tels incidents ne conduiront pas à une remise en question de l'évolution positive observée ces derniers mois. Le Secrétaire général souligne, une nouvelle fois, que la violence ne peut être une solution au conflit et que ce n'est que par la voie de négociations que la paix peut être réalisée.

II. Le Secrétaire général nomme M. Alvaro de Soto Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Voici le texte de la lettre datée du 6 mai 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général concernant la nomination de M. Alvaro de Soto aux fonctions de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et de Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne (S/2005/306). Le mandat de Terje Roed-Larsen avait expiré en décembre 2004.

J'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité de mon intention de nommer M. Alvaro de Soto aux fonctions de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et de Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, en remplacement de M. Terje Roed-Larsen, qui a occupé ces fonctions du 1^{er} octobre 1999 au 31 décembre 2004.

M. de Soto est loin d'être un inconnu pour le Conseil de sécurité. Il est fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies depuis 23 ans, son poste le plus récent étant celui de Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

Je veillerai à ce que le nouveau Coordonnateur spécial s'inspire des principes énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans la Feuille de route établie par le Quatuor et approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003). Il assumera les fonctions d'Envoyé du Secrétaire général auprès du Quatuor et fera tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir la dynamique de paix.

Au titre de ses fonctions et responsabilités, M. de Soto coordonnera toutes les activités menées sur le terrain par les organismes des Nations Unies dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, en veillant à l'intégration et à la coordination

totales de la contribution des Nations Unies. En tant que Coordonnateur spécial, M. de Soto me représentera à toutes les réunions et instances faisant intervenir les parties et la communauté internationale et donnera des orientations politiques aux organismes des Nations Unies.

III. Déclaration du Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient

À l'issue de sa réunion ministérielle tenue à Moscou le 9 mai 2005, le Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient a fait la déclaration suivante (A/59/803-S/2005/314) :

Le Quatuor s'est réuni aujourd'hui à Moscou. Il souligne que cette réunion constitue un moment plein d'espoir et de promesse pour les Palestiniens aussi bien que pour les Israéliens, qui ont besoin du plein appui de la communauté internationale pour les aider à accomplir les travaux intensifs et à prendre les décisions difficiles qui les attendent afin que cette occasion puisse être mise à profit. Le Quatuor s'est félicité des engagements pris par les parties au sommet de Charm el-Cheikh le 8 février 2005 et leur a instamment demandé de redoubler d'efforts pour s'en acquitter afin de maintenir ce fragile élan. Soulignant l'urgence de la question, le Quatuor confirme qu'il s'engage à venir pleinement en aide aux deux parties afin qu'Israël se retire avec succès de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie.

Le Quatuor a réaffirmé vivement son attachement au règlement de la question fondée sur le concept de deux États et au retrait d'Israël en tant que mesure destinée à donner une nouvelle vie à la « Feuille de route ». Le Quatuor souligne l'importance du retrait total et définitif d'Israël de Gaza en liaison avec la Feuille de route et en tant que pas important vers la réalisation de la vision de deux États démocratiques – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Quatuor souligne que le nouvel État palestinien doit être viable et d'un seul tenant en Cisjordanie; il rappelle à tous les intéressés qu'un État constitué de territoires dispersés ne sera pas viable; il souligne qu'aucune partie ne doit agir unilatéralement, au préjudice du règlement des questions relatives au statut final. Le Quatuor souligne également que le concept de deux États et la Feuille de route constituent le meilleur moyen de parvenir à un règlement négocié entre les deux parties conduisant à une paix durable et à la fin de l'occupation qui date de 1967. Le Quatuor note à cet égard que la Feuille de route a été approuvée par Israël et l'Autorité palestinienne et demeure l'objectif de la communauté internationale. Il appelle les deux parties à prendre des mesures afin d'honorer tous les engagements qu'elles ont pris au titre de la Feuille de route

Le Quatuor exprime son plein appui à la mission de son représentant spécial pour le désengagement de Gaza, James Wolfensohn. Celui-ci est appelé à se concentrer sur les aspects du retrait qui ne concernent pas la sécurité, en particulier la liquidation des avoirs, la mise en place de couloirs, la liberté de circulation et le commerce, ainsi que la reprise de l'économie palestinienne pendant et après le retrait d'Israël. Il faudra assurer à cet effet une coordination étroite avec les Israéliens comme avec les Palestiniens afin d'appliquer les mesures et les politiques nécessaires pour qu'aboutisse l'initiative d'Israël. Pour ce qui la concerne, la partie palestinienne devra avant tout s'engager résolument à exécuter les réformes et les

mesures voulues dans le domaine de la sécurité, à instaurer des institutions gouvernementales transparentes et responsables et à créer un climat favorable aux investissements nécessaires pour relancer la croissance économique. De son côté, Israël devra aplanir les difficultés économiques des Palestiniens et coopérer au relèvement et à la reconstruction en réduisant les restrictions au mouvement des personnes et des marchandises palestiniennes et devra prendre d'autres mesures afin de respecter la dignité du peuple palestinien et d'en améliorer les conditions de vie, sans pour autant mettre en péril sa propre sécurité, et tenir compte également du rapport de la Banque mondiale de décembre 2004. Lors de la réunion de Londres, le 1^{er} mars 2005, la communauté internationale s'est déclarée prête à jouer un rôle important en fournissant un appui financier aux Palestiniens en cette période critique. La création de conditions favorables au développement économique durable, viable et à long terme de tous les territoires palestiniens permettrait d'étayer les efforts supplémentaires que la communauté internationale doit accomplir en matière d'assistance.

Le Quatuor appelle l'attention sur le fait que M. Wolfensohn est chargé de promouvoir le dialogue direct et la coopération entre Palestiniens et Israéliens dans le domaine des questions politiques susmentionnées en vue d'assurer sans heurt le processus de transition à Gaza et dans certaines parties du nord de la Cisjordanie. Dans ce contexte, le Quatuor souligne que les Israéliens et les Palestiniens doivent d'urgence coordonner, directement et sous tous leurs aspects, leurs activités préparatoires au retrait d'Israël.

Le Quatuor reconnaît que le développement économique et le progrès dans le domaine de la sécurité vont de pair étant donné que les réformes en matière de sécurité et le rétablissement de l'état de droit sont indispensables pour créer les conditions propices à la croissance économique et au progrès politique. Le Quatuor reconnaît également que la communauté internationale doit faire des efforts soutenus afin d'aider l'Autorité palestinienne à accomplir cette tâche, y compris la reconstitution des capacités des services de sécurité palestiniens. L'aide accordée par la communauté internationale, avant tout par les membres du Quatuor, constitue un apport substantiel à ces efforts. Le Quatuor demande à Israël et à l'Autorité palestinienne d'y apporter leur soutien.

Dans ce contexte, le Quatuor exprime son plein appui au Coordonnateur spécial des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité, le général William Ward, qui doit aider les Palestiniens à réformer et à restructurer leurs forces de sécurité, et également coordonner l'appui international à cet effet. Le Quatuor se félicite des mesures concrètes prises récemment par le Président Mahmoud Abbas en vue de réformer les services spéciaux palestiniens, et souligne qu'il est nécessaire de continuer sur la voie de ces réformes afin de rétablir l'état de droit à Gaza et en Cisjordanie.

Le Quatuor se félicite que le peuple et les dirigeants palestiniens se soient engagés en faveur de la démocratie et attache une grande importance à la poursuite et au succès du processus démocratique. Le dernier tour des élections municipales vient de s'achever. Le Quatuor se félicite de la collaboration du Gouvernement israélien à cet égard. La tenue d'élections parlementaires multipartites, libres, équitables et transparentes en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est, sous le contrôle d'observateurs internationaux, constituera un autre pas capital vers la création d'une Autorité palestinienne réformée et responsable. Les activités

supplémentaires d'inscription des électeurs viennent de commencer et le Quatuor invite l'Autorité palestinienne et Israël à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard, notamment pour assurer la liberté de circulation des candidats et des électeurs, et reconfirme qu'il est prêt à aider au processus électoral en fournissant un appui technique et des observateurs.

Le Quatuor estime indispensable de poursuivre les efforts visant à appliquer intégralement la Feuille de route après le retrait d'Israël de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie.

Le Quatuor se déclare à nouveau attaché aux principes énoncés dans ses précédentes déclarations, notamment celles du 1^{er} mars 2005 et du 4 mai 2004, et confirme également sa volonté de parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU; il continuera à s'employer avec toutes les parties à accomplir des progrès vers cet objectif.

IV. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité

Le 19 mai 2005, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a fait un compte rendu au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. En voici des passages (S/PV.5181) :

Je voudrais tout d'abord parler de la réunion du Quatuor tenue le 9 mai à Moscou. L'objet de cette rencontre était de faire le point sur la situation au Moyen-Orient, en particulier sur le désengagement de Gaza. Le Secrétaire général, la Secrétaire d'État Rice, le Haut Représentant de l'Union européenne Solana et leur hôte, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Lavrov, en ont profité pour réaffirmer l'attachement du Quatuor au règlement de la question fondé sur le concept de deux États ainsi que son adhésion au retrait israélien de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie en tant que mesure destinée à redynamiser la Feuille de route. Les responsables ont rappelé aux deux parties qu'elles devaient s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de préjuger du règlement des questions relatives au statut final et les ont vivement engagées à s'acquitter de leurs obligations relevant de la Feuille de route.

Sur le fond, les discussions du Quatuor ont essentiellement porté sur la meilleure manière d'aider les parties à maintenir ce fragile élan. Le Quatuor a exprimé son plein appui aux missions importantes de son Envoyé spécial pour le désengagement de Gaza, M. James Wolfensohn, et du général William Ward, Coordonnateur spécial des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité, qui ont tous les deux assisté à la réunion de Moscou.

[...]

Heureusement, la volonté affichée par les Israéliens et les Palestiniens de coordonner le désengagement israélien a commencé à se concrétiser. Le 21 avril, les parties ont repris les pourparlers directs après une suspension de plus d'un mois. Parmi les acteurs impliqués figuraient, pour la partie israélienne, le Vice-Premier Ministre et le Ministre de la défense ainsi que le conseiller principal du Premier

Ministre Sharon et, pour la partie palestinienne, le Premier Ministre, le Ministre des affaires civiles et le négociateur en chef palestinien. Nous espérons que le Premier Ministre Sharon et le Président Abbas poursuivront dans un avenir proche le dialogue qu'ils ont entamé à Charm el-Cheikh en février.

[...]

Au cours des semaines et des mois qui viennent de s'écouler, l'Autorité palestinienne a continué de prendre des mesures spécifiques pour réformer et restructurer les services de sécurité. Comme l'a confirmé le général Ward, une action est menée en vue de regrouper les services de sécurité palestiniens au sein de trois entités relevant du Ministère de l'intérieur. De nouveaux chefs des services de sécurité ont été nommés, et la loi sur la retraite des forces de sécurité est en cours d'application. En outre, et le Président Abbas et le Ministre de l'intérieur Youssef ont fait des déclarations énergiques concernant la possession illégale d'armes.

[...]

Les événements sur le terrain peuvent être un indicateur précis de la dynamique sous-jacente de la situation. Le niveau de violence actuel entre les Palestiniens et les Israéliens reste encore bien en deçà de ce que l'on a connu avant le sommet de Charm el-Cheikh. Néanmoins, comme je l'ai indiqué lors de mon exposé le mois dernier, nous sommes préoccupés par des rapports faisant état d'une augmentation lente mais régulière d'incidents violents qui viennent s'ajouter à une situation de détérioration de la confiance entre les deux parties. La violence inclut des attaques de militants palestiniens contre des Israéliens, des heurts entre les forces de sécurité israéliennes et des manifestants palestiniens, et des opérations d'arrestations menées par Israël contre des militants recherchés. Huit Palestiniens et un Israélien ont été tués, et quelque 133 Palestiniens et 25 Israéliens ont été blessés. On compte parmi les morts deux adolescents palestiniens abattus par balle lorsqu'un groupe de jeunes a lancé des pierres contre des bulldozers israéliens travaillant sur la construction de la barrière près de Beit Lakia en Cisjordanie. Les Forces de défense israéliennes (FDI) enquêteraient sur cet incident tragique et regrettable.

Il est également très préoccupant d'apprendre que les forces de sécurité israéliennes auraient intercepté un certain nombre de kamikazes potentiels en Cisjordanie. Le 4 mai, les FDI ont découvert et fait exploser une bombe de 40 kilogrammes au nord du point de passage de Sufa entre Gaza et Israël. À Gaza, des militants palestiniens ont recommencé à tirer des obus de mortier et des roquettes Qassam, heureusement sans faire de victimes, mais causant des dégâts matériels dans des colonies de peuplement israéliennes et dans des villes et villages israéliens situés à l'extérieur de la bande de Gaza.

Il n'y a aucun doute sur la légitimité des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. L'Autorité palestinienne doit intensifier ses efforts pour mettre fin à la violence et parvenir à un résultat tangible sur le terrain. Entre-temps, Israël peut et doit en faire davantage pour appuyer la direction palestinienne dans cette tâche difficile. Les doutes et les soupçons des deux parties peuvent bien se comprendre, mais il faut y remédier par un engagement constructif et des contacts bilatéraux soutenus.

Nous exhortons expressément Israël à travailler directement avec les Palestiniens pour trouver un moyen d'honorer les engagements pris à Charm el-Cheikh. De nouveaux retards dans la remise des trois villes palestiniennes et dans la

libération des prisonniers menacent gravement de saper l'autorité du Président Abbas. Il serait difficile pour l'Autorité palestinienne d'entreprendre des actions soutenues et durables en matière de sécurité si elle ne bénéficie pas d'aide ni d'appui dans les efforts qu'elle déploie pour contrôler les militants. Une mesure importante et positive à cet égard est l'approbation apparente par Israël du déploiement de centaines de policiers palestiniens armés dans toutes les villes de Cisjordanie en vue de renforcer l'Autorité palestinienne avant le transfert de nouvelles zones au contrôle des forces de sécurité palestiniennes.

Le 5 mai, les Palestiniens ont tenu un deuxième tour d'élections locales dans 84 municipalités à Gaza et en Cisjordanie. Le Hamas a remporté une partie non négligeable des voix et des conseils municipaux, preuve de l'appui dont jouissent les militants auprès de la population palestinienne, en partie grâce à leur engagement dans des activités d'aide sociale. Mais ceci reflète également la frustration que ressent la population à l'égard de l'Autorité palestinienne.

Les Palestiniens ont continué de préparer les élections législatives prévues pour le 17 juillet. Le 20 avril, le Conseil législatif palestinien a approuvé de façon préliminaire une loi électorale révisée pour ce vote législatif, qui envisage de combiner une représentation nationale et locale aux deux tiers. Une date pour la troisième et dernière lecture de la loi n'a pas encore été fixée.

En vue des élections, un cycle supplémentaire d'inscription des électeurs a été mis en marche le 7 mai et ce, jusqu'au 21 du même mois. Malheureusement, le 10 mai, les autorités israéliennes ont fermé deux centres d'inscription des électeurs, détenant brièvement deux membres de la Commission électorale centrale de Palestine à Jérusalem-Est. Nous réitérons l'appel lancé par le Quatuor tant à Israël qu'à l'Autorité palestinienne pour qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que des élections législatives multipartites libres, crédibles et transparentes aient lieu en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est, notamment par la facilitation et l'organisation de l'inscription des électeurs.

[...]

Nous demeurons extrêmement préoccupés par la poursuite, par Israël, de la construction de la barrière en Cisjordanie. Le lundi 16 mai, la Haute Cour de justice israélienne a annulé les ordonnances temporaires qu'elle avait auparavant imposées à la construction de la barrière autour de la colonie de peuplement d'Ariel en Cisjordanie. L'itinéraire que suit la barrière dans cette zone s'enfonce loin dans le territoire palestinien occupé. Cela est préoccupant, non seulement en raison des effets de cette barrière sur la vie quotidienne des Palestiniens, mais aussi parce qu'elle menace de façon unilatérale de préjuger du résultat des négociations bilatérales finales entre les parties.

V. L'Organisation mondiale de la santé adopte une résolution sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé

Le 23 mai 2005, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a adopté la résolution suivante (WHA 58.6) :

**Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé**

La cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé,

Attentive au principe primordial énoncé dans la Constitution de l'OMS, selon lequel la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur la situation sanitaire dans les territoires arabes occupés,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Directeur général sur la situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, et l'assistance à cette population,

Préoccupée par la dégradation de la situation économique et sanitaire et par les crises humanitaires résultant de l'occupation persistante et des graves restrictions imposées par Israël, puissance occupante,

Affirmant le droit des patients et du personnel médical palestiniens aux services de santé disponibles dans les établissements sanitaires palestiniens de Jérusalem-Est occupée,

Déplorant les incidences sur l'environnement palestinien et en particulier sur les ressources en eau palestiniennes du rejet de déchets israéliens en Cisjordanie,

Préoccupée par les effets éventuels sur la santé de la population palestinienne des « détecteurs à rayons X haute intensité » utilisés par Israël aux postes frontière palestiniens,

1. **Demande** à Israël, puissance occupante, de renoncer immédiatement à toutes ses pratiques et politiques et tous ses plans qui affectent gravement l'état de santé des civils sous occupation;

2. **Exige** qu'Israël mette fin à sa pratique qui consiste à déverser des déchets sur le territoire palestinien occupé;

3. **Exprime** sa gratitude aux États Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour l'appui qu'ils continuent à fournir en vue de répondre aux besoins sanitaires du peuple palestinien;

4. **Remercie** vivement le Directeur général de ses efforts pour apporter l'assistance nécessaire au peuple palestinien, au reste de la population arabe dans les territoires arabes occupés et aux autres peuples de la région;

5. **Prie** le Directeur général :

1) De soumettre un rapport d'enquête sur la situation sanitaire et économique dans le territoire palestinien occupé;

2) De procéder dans les plus brefs délais à une évaluation indépendante des effets sanitaires des « détecteurs à rayons X haute intensité » utilisés par Israël aux postes frontière palestiniens;

3) De prendre des mesures d'urgence, en collaboration avec les États Membres, pour soutenir le Ministère palestinien de la santé dans ses efforts pour surmonter les difficultés actuelles et l'aider pendant et après le retrait

annoncé d'Israël de la bande de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie, afin notamment de garantir la libre circulation de tout le personnel de santé et de tous les patients à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que l'approvisionnement normal en fournitures médicales des établissements médicaux palestiniens;

4) De fournir une assistance technique en matière de santé à la population arabe du Golan syrien occupé;

5) De continuer à fournir l'assistance technique nécessaire pour faire face aux besoins sanitaires du peuple palestinien, et notamment des handicapés et des blessés;

6) De soutenir le développement du système de santé en Palestine, y compris des ressources humaines;

7) De faire rapport à la cinquante-neuvième Assemblée mondiale de la santé sur l'application de la présente résolution.

Huitième séance plénière,
23 mai 2005
A58/VR/8

VI. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale publie un rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne

Le 24 mai 2005, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a publié un rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé. Voici le résumé de ce document (A/60/65-E/2005/13) :

L'occupation du territoire palestinien par Israël ne cesse d'aggraver la situation socioéconomique des Palestiniens. Face aux attaques réelles, ou perçues comme telles, d'éléments armés palestiniens, l'armée israélienne continue de procéder à des détentions arbitraires, de démolir des habitations, de restreindre considérablement la liberté de circulation et de boucler les territoires.

Les indicateurs économiques révèlent des tendances négatives persistantes : chômage élevé; dépendance accrue à l'égard de l'aide alimentaire; et pertes innombrables occasionnées par la destruction d'habitations, de bâtiments publics, de terres agricoles, d'éléments d'infrastructures et de biens privés palestiniens. Cette situation a aggravé la pauvreté, qui touche plus de 2,2 millions de Palestiniens.

En 2004, Israël a intensifié ses opérations de confiscation de ressources en eau et de terres palestiniennes au profit des colonies de peuplement et accéléré la construction d'une barrière en Cisjordanie. Les réfugiés, les femmes et les enfants sont les premières victimes de ces mesures. Les Palestiniens n'ayant qu'un accès restreint aux services dont ils ont besoin sont de plus en plus nombreux à souffrir de malnutrition et autres problèmes de santé. Dans la bande de Gaza, plus de 60 % des

enfants de moins de 2 ans, 36 % des femmes enceintes et plus de 43 % des mères allaitantes sont anémiques. La sécurité alimentaire de quelque 38 % de la population palestinienne n'est pas assurée. Du fait des restrictions imposées par Israël, les services humanitaires se heurtent régulièrement à des difficultés pour accéder au territoire palestinien occupé.

L'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la confiscation de terres et la construction d'une barrière dans le territoire palestinien occupé, en violation de la Convention de Genève et d'autres normes du droit international, isolent Jérusalem-Est occupée, divisent en deux la Cisjordanie, font obstacle à toute vie économique et sociale normale et continuent d'alimenter le conflit. En 2004, le nombre de colons israéliens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est passé à 250 179, soit une hausse de 6 % par rapport à 2003.

VII. L'Organisation internationale du Travail publie un rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés

Le 27 mai 2005, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail Juan Somavia a publié un rapport intitulé « La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés ». Voici des extraits de ce document :

Cette année, la mission a observé un nouveau climat de confiance et de dialogue entre Israéliens et Palestiniens, favorisé par la consolidation et la démocratisation des institutions palestiniennes, une nouvelle assise politique du Gouvernement israélien, un moindre degré de violence et un dialogue renouvelé entre les deux camps aux niveaux politique et opérationnel. Les bouclages ont légèrement baissé en intensité, et Israël a pris la décision très importante d'évacuer les colonies juives et de retirer ses forces militaires de la bande de Gaza et de certaines parties de la Rive occidentale. Cette volonté d'engager le dialogue s'est également manifestée pendant la mission, entre les partenaires sociaux des deux parties. Un exemple récent est la réunion que la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a organisée à Bruxelles le 14 avril 2005 et qui a réuni des syndicats israéliens et palestiniens. Les organisations présentes ont décidé d'avancer diligemment vers la finalisation d'un accord conjoint de coopération qui porterait sur certaines questions essentielles telles que l'accès des travailleurs palestiniens à l'emploi en Israël, des fonds de secours pour les travailleurs palestiniens et les membres de leurs familles, une action pour prévenir et résoudre les cas d'exploitation de travailleurs palestiniens, la mise en œuvre d'un cadre de coopération datant de mars 1995, et les perspectives de coopération future entre les deux organisations. On ne peut que se féliciter de cette évolution.

[...]

Les associations patronales s'acheminent vers des élections, ce qu'elles n'ont pas fait au cours des 14 dernières années, tant que la loi sur les chambres de commerce n'avait pas été adoptée par le Conseil législatif palestinien. Les premières élections syndicales locales ont commencé, pour la première fois en près de 10 ans. Les organisations syndicales s'apprêtent aussi à tenir un congrès national et prévoient d'organiser des élections nationales d'ici la fin de 2006. Je souhaite que ces congrès puissent se tenir dans les territoires palestiniens et que les membres de

ces organisations qui vivent sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza puissent s'y retrouver dans une totale liberté de mouvement. Une autre étape positive est la récente nomination par le Quatuor (États-Unis, Nations Unies, Fédération de Russie et Union européenne) de James D. Wolfensohn en qualité d'Envoyé spécial pour le désengagement de Gaza. Conformément à la mission que lui a confiée le Quatuor, l'Envoyé spécial « travaillera avec les Palestiniens à la préparation de réformes spécifiques et autres mesures destinées à encourager la relance économique et la croissance, la démocratie, la bonne gouvernance et la transparence, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie ». Je me félicite de la nomination de M. Wolfensohn ainsi que de son mandat, et je promets que l'OIT le soutiendra dans son action. La nouvelle configuration du Gouvernement israélien, qui peut compter sur l'appui de sa représentation à la Knesset, lui assurera peut-être un plus large soutien lorsqu'il devra prendre des décisions complexes.

Tout en me félicitant de l'atmosphère d'optimisme prudent, je dois attirer l'attention sur un certain nombre de développements inquiétants. Depuis le rapport de l'année dernière, la construction de la barrière de séparation a progressé rapidement, l'aménagement de colonies sur la Rive occidentale s'est poursuivi, en même temps que perdurent les difficultés liées aux fermetures des points de passage, aux postes de contrôle, aux barrages routiers, aux permis et à d'autres aspects de l'occupation, restreignant la mobilité des personnes et des biens à l'intérieur et autour des territoires et aggravant le phénomène très répandu du chômage et de la pauvreté des travailleurs et de leurs familles. Alors que les autorités israéliennes insistent sur le fait que la barrière de séparation vise à empêcher d'éventuelles attaques de Palestiniens pénétrant en Israël depuis la Rive occidentale, une bonne partie des tronçons en construction empiète sur ce territoire palestinien, encerclant des villes et des villages et restreignant la mobilité des habitants, les coupant de leurs lieux de travail et de services de base (notamment l'éducation et la santé). Les membres de la mission ont souvent entendu le terme « prison » utilisé pour caractériser l'encerclement des villes de la Rive occidentale et de portions des territoires.

L'année dernière (2004), les Palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza figuraient parmi les bénéficiaires des aides financières les plus importantes par habitant dans le monde, fournies par les donateurs. Alors que l'économie palestinienne a encore besoin de ce soutien, la mission a estimé que, si Israël ne prend pas des mesures concrètes pour lever les barrages qui bloquent la circulation des personnes et des marchandises palestiniennes, cette assistance massive ne contribuera pas à rendre l'économie et la société viables. Sans libre circulation des personnes à l'intérieur des territoires, sans relations commerciales normales avec l'extérieur et sans un accès raisonnable à l'emploi en Israël, il est peu probable que les investissements se matérialiseront dans la bande de Gaza, même après le désengagement.

La réalité est dure : malgré une croissance positive de la production intérieure en 2004 après quatre années de croissance négative de l'économie palestinienne, le taux de chômage est passé à près de 26 %, soit un nombre record de 224 000 chômeurs. Cependant, le chômage n'est pas la seule préoccupation. Les très faibles taux de la population active et de l'emploi sont devenus une caractéristique des marchés du travail des territoires occupés. Moins de la moitié des hommes et de 10 % des femmes en âge de travailler ont un emploi. Chaque salarié de la région

subvient aux besoins de six personnes appartenant à la population totale, et ces salariés sont en majorité des travailleurs pauvres qui se battent pour survivre. La situation des jeunes est particulièrement préoccupante. Le taux de chômage chez les 15-24 ans est de 40 %, soit moitié plus que la moyenne. Le nombre de jeunes sans emploi et ne suivant pas d'études est encore plus déconcertant. Un jeune sur trois dans la tranche des 15-24 ans et plus de la moitié des 25-29 ans sont réduits à l'inactivité, ce qui témoigne de la situation hors norme prévalant dans les territoires occupés. L'oisiveté de jeunes gens confrontés à l'occupation militaire est un terreau sur lequel prospèrent l'extrémisme et la violence. Cette situation exige que l'on s'y intéresse de toute urgence en apportant une assistance importante dans le domaine de la formation professionnelle, de la création d'entreprises et de l'orientation dans l'emploi, spécialement axée sur les jeunes hommes et femmes. Dans ces conditions, il n'y a rien de surprenant à ce que la pauvreté soit encore répandue dans les territoires occupés. Environ la moitié de la population, soit 1,8 million de personnes, vit en dessous du seuil de pauvreté national. En outre, la pauvreté sévit non seulement chez les sans-emploi mais aussi chez ceux qui en ont un. L'année dernière, 57 % en moyenne de tous les salariés des territoires occupés recevaient des salaires mensuels ne permettant pas à une famille type de deux adultes et quatre enfants de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté officiel. En outre, la productivité du travail dans l'économie a eu tendance à diminuer ces dernières années.

Les perspectives d'avenir restent très incertaines. Le plan de désengagement annoncé par Israël en vue de ramener à zéro le nombre de travailleurs palestiniens en Israël d'ici à 2008 pourrait compromettre gravement les possibilités de revenu et les chances de réduire la pauvreté. Même en supposant une forte croissance économique et la création de nombreux emplois dans les années à venir, c'est une tâche particulièrement ardue que d'absorber en totalité les 39 000 personnes qui arrivent chaque année sur le marché du travail, tout en réduisant sensiblement le chômage existant. L'emploi en Israël est indispensable aussi longtemps que l'économie palestinienne n'aura pas atteint un taux de croissance viable, capable de générer de l'emploi à l'intérieur en proportion de l'accroissement de la main-d'œuvre. En outre, la mission a entendu les employeurs israéliens dire qu'ils avaient besoin de travailleurs palestiniens et que cette main-d'œuvre était la bienvenue, pourvu que les conditions de sécurité soient remplies. Peut-être le temps est-il venu de négocier un nouvel accord-cadre entre les deux camps, qui définirait les possibilités d'emploi de Palestiniens en Israël, une condition indispensable, je pense, à la stabilité future. Le travail décent et productif pour tous apparaît une fois de plus comme la meilleure voie pour s'affranchir de la pauvreté et, dans le contexte qui nous occupe, pour sortir du conflit. Et c'est le dialogue à tous les niveaux qui permettra d'avancer. Le sentiment dominant perçu par la mission était qu'il était urgent d'améliorer la situation économique des Palestiniens pour qu'ils continuent de soutenir la politique de dialogue et de négociation avec Israël. D'où la nécessité de lever rapidement les barrages, de faciliter l'accès au marché du travail israélien, d'améliorer les possibilités d'échanges et de mettre un terme à la discrimination à l'égard des Arabes du Golan syrien occupé.